

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez et M^{me} Nathalie Fontanet, renvoyée en commission le 20 février 2008, intitulée: «Une ville plus éclairée est une ville plus sûre».

Rapport de M^{me} Diana Duarte Rizzolio.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie les 26 février et 18 mars 2008, sous la présidence de M^{me} Alexandra Rys, pour étudier cette motion.

Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie.

Rappel de la motion

Considérant:

- l'augmentation notoire de l'insécurité en ville de Genève, notamment dans les préaux d'école qui deviennent, la nuit, de véritables scènes de la drogue;
- la volonté de chacun de rendre la ville plus sûre;
- les statistiques démontrant qu'un endroit éclairé la nuit est un endroit plus sûr;
- le déficit manifeste de lumière dans certains parcs comme le Jardin anglais et aux entrées et sorties de bon nombre d'autres parcs et squares occasionnant l'insécurité des habitants qui les traversent;
- le manque d'éclairage dans de nombreuses rues et chemins tels que le chemin Galiffe et les alentours du collège Voltaire,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un catalogue de mesures d'éclairage des différents parcs, rues, places, préaux, notamment à la lumière des problèmes de sécurité qui s'y posent et en prenant en considération le plan lumière prévue par la Ville.

Séance du 26 février 2008

Présentation du plan lumière

L'invite de la motion demandant au Conseil administratif de prendre en considération les problèmes de sécurité dans le plan lumière en préparation par les ser-

vices de la Ville de Genève, la présidente a mis à l'ordre du jour de la commission de l'aménagement et de l'environnement du 26 février 2008 la présentation du plan lumière, faite en primeur à la commission.

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif chargé du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département des constructions et de l'aménagement, de M^{me} Marie-Hélène Giraud, cheffe du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, de M^{me} Florence Colace, architecte-éclairagiste au Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, M. Gennaro Miele, ingénieur-électricien au Service de l'énergie

M. Pagani félicite les services pour cette présentation qui va être faite en primeur à la commission de l'aménagement et de l'environnement, le Conseil administratif ne l'ayant pas encore vue. Il rappelle, ensuite, que les activités diurnes se prolongent de plus en plus et que la nuit ne dure plus que quelques heures, ce qui entraîne un développement de la lumière artificielle. Cette dernière n'était traitée, il y a peu encore, que de manière quantitative et sécuritaire – notamment l'éclairage des chaussées. La lumière doit à présent être considérée comme un élément intégrant l'espace urbain, permettant de l'embellir et de le valoriser. Cela ne veut pas dire que la lumière doit être en fonction partout toute la nuit et de manière excessive et agressive, mais qu'elle doit être canalisée et être utilisée à bon escient. Un parc de quartier, une place décentrée, un cheminement piéton ombragé peuvent être perçus et vécus différemment de nuit grâce à un aménagement urbain et lumineux de qualité.

Un des objectifs importants du plan lumière est de réduire la consommation d'énergie de l'éclairage public. L'éclairage des rues représente 97% de la consommation globale de l'éclairage public. Une analyse a été réalisée et un état des lieux dressé, et six actions sont proposées. Ces dernières visent à diminuer la consommation énergétique actuelle de l'éclairage public de 35%, cela en utilisant mieux les améliorations technologiques, autant du point de vue du matériel que de la gestion de la lumière.

Le parc de l'éclairage public devient vétuste et il est encore en grande partie composé de lampes à vapeur de mercure, dont l'efficacité et la qualité ne sont pas optimales. La lumière peut être artistique, festive, expérimentale, ludique et dynamique, à l'instar des événements lumières éphémères ou ponctuels qui permettent de redécouvrir la ville sous un nouveau jour. Le plan lumière est donc un outil indispensable qui donne une vision globale en matière d'urbanisme lumière et qui permet une collaboration et une coordination accrues avec tous les intervenants, qu'ils soient privés ou publics.

La Ville de Genève est une des premières villes à avoir rejoint LUCI (Lighting Urban Community International), le réseau international des villes de lumière.

Cette association, créée en 2002 par la mairie de Lyon, a pour but de rassembler les responsables politiques des municipalités et les professionnels pour échanger les informations et partager les expériences en matière de mise en lumière des villes. LUCI, en collaboration avec Philips, organise chaque année le «city people light award» et a primé, à deux reprises, des réalisations genevoises. En 2005, une mention spéciale avait été attribuée à la place du Molard, et la place des Nations vient de recevoir le second prix.

Objectifs

M^{me} Charollais rappelle que ce plan lumière a nécessité beaucoup de temps pour aboutir. Les mandataires avaient décidé de renoncer à ce mandat en 2006 et un appel d'offres avait alors été lancé. Le mandat a alors été attribué à un groupe pluridisciplinaire (Feddersen & Klostermann, Atelier Roland Jéol, Paysagegestion). Cette démarche a permis de beaucoup mieux cadrer la réflexion, et la conception s'est faite selon un modèle d'atelier.

Le plan lumière poursuit cinq grands objectifs. 1. Une stratégie globale, à l'échelle de la ville, a pu être définie, selon une observation du territoire et un diagnostic. 2. Le champ d'action a été une valorisation de la ville afin de mettre en valeur certains éléments. 3. On va favoriser les usages autant que l'image. 4. On va mieux éclairer et consommer moins. Il a été en effet décidé de concevoir un plan en fonction des usagers et de travailler la lumière de manière différente, tout en consommant moins et en qualifiant les lieux. 5. Le dernier objectif relève de la coordination et de la collaboration.

Ce plan lumière ne doit pas rester un vague document, mais devenir un vrai instrument de travail. Il était donc nécessaire de lui conférer un statut et de l'insérer dans le plan directeur communal. C'est un élément important qui a guidé les travaux durant tout l'exercice.

Structure, méthodologie, thèmes et sites

M^{me} Colace mentionne qu'il était nécessaire de définir les besoins de chaque service de la Ville et de l'Etat. Un dialogue a en outre été entamé avec les privés, notamment autour de la radé. L'analyse a pris en compte tous les usagers et un diagnostic a été réalisé, démontrant que des améliorations pouvaient être obtenues.

Elle revient ensuite sur la structure du plan lumière. Le plan lumière se compose de deux parties: un plan directeur lumière et une charte lumière. Le plan directeur lumière s'organise en trois thèmes (éléments emblématiques et structurants, quartiers et lieux de vie nocturne, réseaux), pour lesquels des sites d'intervention ont été retenus.

Des éléments urbains emblématiques et structurants sont, par exemple, la cathédrale ou le jet d'eau. Des quartiers et les lieux de vie nocturnes sont, par exemple, la Vieille-Ville et Saint-Gervais, la ceinture Fazyste ou les quartiers en mutation comme la Praille. Les réseaux sont, par exemple, des axes principaux, des pénétrantes vertes ou encore le réseau mobilité douce.

Chaque site possède une carte et des principes généraux de mise en lumière et des principes détaillés dotés d'une charte technique.

Stratégie de mise en œuvre

Revenant à la stratégie de mise en œuvre, M^{me} Colace mentionne que le plan lumière est cohérent avec le plan directeur communal et qu'une procédure de validation de la Ville et du Canton est envisagée. La démarche est relativement compliquée et varie selon la protection du site concerné. La rade fait l'objet de recommandations devant s'intégrer dans un concept global d'aménagement.

Le plan lumière souligne la fonction centrale de Genève et développe des économies d'énergie.

Economies d'énergie – stratégie de mise en œuvre

M. Miele mentionne qu'un document a été rédigé sur la stratégie de consommation (Eclairage nocturne: éclairer mieux, consommer moins, septembre 2007). Celle-ci s'élève annuellement (référence 2006) à plus de 8 millions de kWh (20% de la consommation globale d'électricité au budget de la Ville) pour 1,5 million de francs de dépenses globales d'électricité figurant au budget de la Ville, un résultat qu'il convient d'améliorer. Des solutions techniques doivent être proposées, d'autant plus que l'éclairage est vieillissant.

Six actions ont été définies pour générer des économies d'énergie: 1. le remplacement des lampadaires peu performants (4 500 000 francs); 2. l'installation de réducteurs de tension (optimiseurs de puissance) (200 000 francs); 3. la diminution du temps de fonctionnement de l'éclairage des rues (0 franc); 4. l'installation de ballasts électroniques; 5. le remplacement des sources lumineuses à incandescence du cordon lumineux de la rade (80 000 francs) et 6. la suppression des éclairages redondants (30 000 francs).

Ces six mesures permettraient d'économiser 3 millions de kWh, soit 35% de la consommation actuelle d'électricité, pour une diminution du coût annuel d'électricité de 400 000 à 500 000 francs. Une diminution annuelle de 380 à 1300 tonnes de CO₂ serait également entraînée par ces mesures, dont le coût total s'élèverait à 4 800 000 francs avec un retour sur investissement de neuf ans.

Projets pilotes – stratégie de mise en œuvre

M^{me} Colace signale que quatre projets pilotes sont proposés: la place Neuve, le Bourg-de-Four, le prieuré de Saint-Jean, le quai Turettini et le quai du Seujet. Un appel à idées européen a été lancé pour ces quatre sites. Rien n'est encore défini, mais trois projets sont déjà parvenus.

Projets internes – stratégie de mise en œuvre

La stratégie de mise en œuvre du plan lumière inclut également des projets internes, comme le remplacement des luminaires du parc des Eaux-Vives. Toute la démarche, en tenant compte des urgences, pourrait s'achever en 2012. Un crédit de réalisation se trouve déjà devant le Conseil municipal pour le remplacement de plusieurs lampadaires vétustes. Il serait bon d'assainir l'éclairage rapidement et massivement afin d'avoir un exercice transparent.

Questions et remarques des commissaires

A la question d'un commissaire qui demande si le financement de l'exploitation est de 1,5 million de francs et le retour sur investissement d'une dizaine d'années, M. Miele acquiesce.

Une commissaire remarque que la Commission consultative cantonale sur l'énergie aurait pu introduire divers points qui ont été exposés lors de cette séance dans son plan directeur général sur l'énergie. M. Miele mentionne que le Service cantonal de l'énergie a fait part de ses remarques et que les discussions sont encore en cours.

Un commissaire demande si les projets pilotes entrent dans le retour sur investissement. M^{me} Colace acquiesce.

Un commissaire demande si les 400 000 francs d'économie concernent la somme de 8 450 000 francs. M^{me} Colace répond par la négative et déclare que cette économie concerne les 4 800 000 francs.

Un commissaire demande ensuite s'il est nécessaire d'éclairer plus les parcs pour des raisons de sécurité. M^{me} Colace répond par la négative et déclare qu'il faut éclairer mieux. Elle mentionne qu'une voiture roulera plus rapidement s'il y a plus de lumière. Elle précise qu'il est nécessaire de tabler sur une homogénéité de la lumière selon les lieux.

Un commissaire mentionne qu'il y a une pléthore d'enseignes lumineuses autour de la rade qui nuisent à cette dernière. Il se demande donc si les privés ont été approchés à cet égard et s'ils feront des efforts. M^{me} Colace répond qu'il sera

difficile de supprimer ces enseignes. Elle ajoute que l'idée serait de les éteindre entre minuit et 6 h du matin. M^{me} Giraud ajoute que les démarches sont ponctuelles.

Une commissaire remercie le magistrat et les services pour cette présentation dont elle pense qu'il serait utile qu'elle soit faite à l'ensemble du Conseil municipal. Elle se demande ensuite si une valorisation des bâtiments du Bourg-de-Four est envisagée. M^{me} Colace acquiesce en expliquant qu'une liste des bâtiments devant être mis en valeur a été dressée.

Une commissaire remarque que dix minutes d'éclairage de moins entraîneraient 3% d'économie. Elle se demande si les horaires sont donc modulables. M. Miele répond que c'est une sonde qui définit les horaires en fonction de la luminosité naturelle.

Une commissaire demande si un concours d'idées se déroulera pour chaque secteur. M^{me} Colace acquiesce.

Une motionnaire remarque ne pas avoir trouvé d'évocation de la relation entre la lumière et la sécurité en ce qui concerne l'aspect de la criminalité. M^{me} Colace répond que chaque fiche en tient compte. Elle ajoute que les sites doivent être encore précisés à cet égard.

Une commissaire demande ce qu'il en est de la loi sur les enseignes qui semble très contraignante. M^{me} Colace répond que cette loi interdit les enseignes visibles sous les marquises, ce qui permet de réduire l'impact visuel de ces enseignes.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'éclairage sur le quai Gustave-Ador et si des éléments nouveaux peuvent être évoqués. M^{me} Colace répond que ce tronçon relève d'un projet d'aménagement global de la rade. M. Pagani intervient et mentionne que la motion qui avait été étudiée doit rentrer dans le cadre du programme de la rade et du plan pour être adoptée.

Un commissaire remarque que le magistrat attend donc de la commission un vote préalable du plan lumière. M. Pagani acquiesce.

Un motionnaire demande si les lampes UV sont toujours utilisées dans les toilettes publiques. M. Miele répond par la négative en raison de l'inefficacité de ces ampoules. Il mentionne toutefois que d'autres mesures seront prises.

Une motionnaire signale ne pas comprendre les explications concernant la rade. M. Pagani répond qu'il est nécessaire de voter la motion afin de permettre aux services d'essayer de l'intégrer dans le plan lumière. Il ajoute que ce dernier doit être également accepté pour ce faire. Il précise, en outre, que cette motion concerne des actions ponctuelles venant répondre à une demande de la population à laquelle il faut tenter de répondre.

Séance du 18 mars 2008

Discussion finale

M^{me} Fontanet, motionnaire, prend la parole et déclare estimer que le plan lumière ne répond pas à cette motion. Ce plan lumière prévoit un unique chemin plus éclairé et elle pense que ce projet ne montre pas de volonté d'éclairer certains lieux afin d'en accroître la sécurité. Elle ajoute que cette motion conserve donc toute sa pertinence.

M. Sanchez, motionnaire, se déclare également déçu par l'absence d'éclairage se déclenchant au passage d'une personne, comme cela se fait au Canada.

Le groupe des Verts refusera cette motion. Il rappelle qu'il faut une ville mieux éclairée et non pas plus éclairée. Il déclare que le plan lumière devrait être montré à tous les partis et qu'une commission devrait travailler dessus.

La présidente rappelle alors que le Conseil municipal ne votera pas sur le plan lumière.

Le groupe des Verts répond qu'une information est faite sur le plan directeur communal régulièrement et qu'il pourrait en être de même avec le plan lumière.

Les socialistes, qui refuseront également cette motion, rappellent qu'une de leur commissaire remplaçante a également proposé l'idée de présenter le plan lumière à l'ensemble du Conseil municipal. La commissaire socialiste évoque le parking derrière la gare qui est éclairé et qui permet aux dealers de trafiquer facilement.

Le groupe de l'Union démocratique du centre mentionne qu'il est nécessaire de distinguer un éclairage de sécurité et un éclairage d'agrément et qu'il est évident que certains lieux en ville ne sont pas éclairés du tout. Cette motion n'est pas claire.

Le groupe A gauche toute! mentionne ne pas être d'accord avec l'énoncé de cette motion qui est gratuite et démagogique. Il rappelle ensuite que le sentiment d'insécurité est en baisse et il espère également que le plan lumière sera présenté à l'ensemble du Conseil municipal.

Le groupe radical déclare partager l'idée que la sécurité relève plutôt d'un meilleur éclairage. Il pense, en outre, qu'il est possible d'allier le coté esthétique et l'aspect de sécurité dans le domaine. La commissaire regrette que ce dernier aspect vise essentiellement la circulation et non les piétons.

Le groupe démocrate-chrétien remarque que mieux éclairer signifie également augmenter l'éclairage de certains lieux sensibles.

M. Sanchez, motionnaire, signale que le quartier des Grottes, que les socialistes évoquaient, se trouve dans le périmètre du Quai 9 et que la police a pour consigne de ne pas intervenir.

M^{me} Fontanet, motionnaire, déclare alors partager l'idée de la gauche, qu'il est nécessaire de mieux éclairer et non pas de plus éclairer. Elle mentionne cependant qu'une présentation du plan lumière à l'ensemble du Conseil municipal ne servira à rien, puisque ce dernier n'a pas de prise sur ce projet.

La présidente se demande alors s'il ne faudrait pas amender cette motion.

Les motionnaires proposent de rédiger une nouvelle motion pour le prochain Conseil municipal.

Le groupe A gauche toute! rappelle alors que le plan lumière visait principalement l'esthétique et non la sécurité.

Vote de la commission

Mise aux voix, la motion M-712 est refusée par 7 non (3 S, 3 Ve, 1 AGT) contre 7 oui (2 UDC, 2 L, 1 R, 2 DC).

Note de la rapporteuse: Le plan lumière devant être présenté prochainement à l'ensemble du Conseil municipal, la rapporteuse n'a pas joint d'annexes à son rapport.